



La Chronique des Amériques

Septembre 2008 N° 15

Bolivie – Chronique d'un affrontement annoncé

Nancy Thede* et Manuel de la Fuente**

Les nouvelles des confrontations violentes dans les départements contrôlés par l'opposition en Bolivie marquent une dégénération accélérée de la confrontation politique autour des enjeux de l'autonomie départementale et de la ratification de la nouvelle constitution du pays, au point où beaucoup craignent maintenant l'éclatement d'une guerre civile. Chronique des assises d'un conflit qui germe depuis des mois.

1. La confrontation par référendum interposé

Le blocage du système politique bolivien se manifeste ces derniers temps par référendums interposés, chacun des deux grands ensembles de forces politiques opposées – d'un côté le gouvernement du Mouvement vers le Socialisme (MAS) et ses alliés, de l'autre, la bourgeoisie et ses organisations politiques d'opposition parlementaire et régionale – s'évertuant à démontrer la légitimité de son projet de l'heure par le biais du vote populaire. À la succession de quatre référendums départementaux sur l'autonomie pilotés par l'opposition, le gouvernement répond par un référendum de *révocation de mandat*, le tout dans un contexte où plane l'éventualité du référendum sur la nouvelle constitution nationale. Dans ce face-à-face qui s'éternise, aucune des deux parties ne

semble en mesure de réunir les forces nécessaires pour s'imposer définitivement, et les conséquences de l'affrontement s'aggravent : affaiblissement des institutions démocratiques, attaques racistes, refus de respecter des processus démocratiques, affrontements violents... Outre les récriminations de part et d'autre, il importe d'analyser les assises de cette dynamique pour dégager des possibilités de briser son emprise.

Si les perspectives de redéfinition des règles du jeu politique semblaient bonnes au moment de l'élection de l'Assemblée constituante, en août 2006, les divergences de fond sont rapidement montées à la surface et il est devenu clair qu'il n'y aurait pas de position commune entre les partisans du MAS et l'opposition de droite sur des questions telles que la propriété de la terre, la décentralisation de pouvoirs vers les gouvernements départementaux ou la redistribution du pouvoir entre les différents groupes ethniques qui composent la Bolivie. Face à cette impasse, chaque partie a essayé coûte que coûte d'imposer sa position au lieu de chercher à établir des compromis viables. Chaque camp a recours à des méthodes questionnables – illégitimes sinon carrément illégales – pour tenter de gagner du terrain face à l'autre, mais en dernier recours, c'est la redéfinition de l'espace politique qui recule à chaque pas, tel un mirage. Car, si la crise peut se



Observatoire des Amériques
www.ameriques.uqam.ca
 Courriel : oda@uqam.ca
 Tél. : (514) 987-3000
 p. 0382



Centre d'Études sur
 l'Intégration et la
 Mondialisation Université du
 Québec à Montréal
 Faculté de science politique
 et de droit
 Case postale 8888, succ.
 Centre-ville
 Montréal (Québec) Canada
 H3C 3P8

résoudre uniquement par le biais d'une refonte majeure des règles du jeu politique, cela exige des compromis tant de la part du pouvoir central que de l'opposition régionale, mais au lieu de cela, chaque partie radicalise ses positions.

2. Deux projets antagoniques

À la vérité, le système politique bolivien est bloqué depuis un bon moment et au moins depuis la « guerre de l'eau » de Cochabamba. En 2000, les mouvements sociaux se sont regroupés après la longue nuit de l'offensive néo-libérale, s'opposant à l'extension de ce projet par la privatisation de l'eau et l'exportation du gaz naturel (2003), pour ensuite passer à l'offensive en exigeant la nationalisation des hydrocarbures et la rédaction d'une nouvelle constitution nationale (2004-5). Deux présidents ont démissionné (Sanchez de Losada en 2003 et Carlos Mesa en 2005), et l'« instrument politique » créé par les syndicats paysans, en 1999, connu sous le nom du MAS, a réussi l'exploit de faire élire son candidat présidentiel avec une majorité des voix au premier tour, en décembre 2005.

L'importance de l'appui populaire au MAS laissait croire que le parti serait capable de briser ce « match nul catastrophique » (*empate catastrófico*) en ralliant les forces nécessaires pour créer de nouvelles règles du jeu politique sous la forme d'une nouvelle constitution. Un *aggiornamento* de la Révolution de 1952, avançant en particulier comme principes de réorganisation la justice redistributive, le contrôle étatique sur les profits générés par l'exploitation des ressources naturelles, ainsi que la reconnaissance des identités et des formes d'organisation politique autochtones. Toutes ces dimensions devaient se retrouver traduites en articles dans la nouvelle constitution, instrument-clef de la restructuration des rapports de force politiques.

C'était cependant sans compter avec la résilience de l'opposition de droite, galvanisée par l'avancée politique du mouvement populaire. Minoritaire au niveau national, celle-ci se réorganise au sein des bases territoriales où elle a constitué une hégémonie claire (même si elle demeure contestée), c'est-à-dire dans les basses terres de l'Amazonie où elle a développé ses

bases économiques depuis le milieu du 20^e siècle. Elle tente d'abord de battre le MAS sur son propre terrain, profitant d'erreurs politiques de celui-ci, mais finit par devoir se rabattre sur son propre projet, celui de l'autonomie régionale, essayant de se constituer une sorte de contre-pouvoir qui lui permettra d'organiser l'espace politique sur d'autres bases que celles proposées par le MAS – en l'occurrence, l'entreprise privée, l'identité régionale et le contrôle politique entre les mains de la bourgeoisie modernisatrice et des grands propriétaires terriens.

Chacun de ces deux camps est traversé par de multiples tendances et divisions internes (que nous laisserons pour l'instant de côté) mais, au-delà de ces tensions, chacun se conçoit comme étant irrémédiablement en contradiction avec l'autre. À l'évidence, aucun des deux n'a la capacité de s'imposer définitivement face à l'autre, en tout cas pas par la voie électorale. Pourtant, ils disposent chacun de forces suffisantes pour bloquer la réalisation du projet de l'autre camp. Nous voilà donc encore aux prises avec le fameux match nul catastrophique. Ce vocable est à peine une dramatisation de la situation, car la paralysie politique déteint progressivement sur l'économie (baisse de la production des hydrocarbures, augmentation de l'inflation, dont, en particulier, les prix des denrées de base...) et sur l'ensemble des institutions, dont les ministères et celles qui sont vouées à la surveillance des actions de l'exécutif (Tribunal constitutionnel, Cour suprême, la Cour nationale électorale) et celles chargées du maintien de l'ordre (police et armée).

Aussi bien l'opposition de droite que le gouvernement du MAS prétend défendre le projet démocratique, le seul, le vrai, alors que les opposants représenteraient le recul vers le désordre et l'autoritarisme. Or, leur manière respective de concevoir la démocratie laisse en effet peu de place au compromis et à l'entente, car les principes mêmes en sont distincts. Si la droite autonomiste met de l'avant un projet basé principalement sur les institutions et procédés classiques de la démocratie libérale, le discours et les propositions du MAS relèvent davantage d'une conception communautariste de la

démocratie dont les pratiques semblent parfois peu conformes à une vision libérale de la démocratie. Alors qu'en principe il serait possible de concilier au moins certains aspects des deux approches, plus la confrontation s'éternise, plus les deux pôles se radicalisent et se conçoivent comme contradictoires.

Qui plus est, au nom de la défense du bien commun démocratique, chaque camp tente de justifier le fait de passer outre les lois nationales, la constitution actuelle et les normes démocratiques qu'il conteste. Au nom de la légitimité dont jouit son projet aux yeux des secteurs importants de la population, qui effectivement appuient l'un ou l'autre des deux projets, chacun enfreint les lois et – ceci est sans doute le problème central – la paralysie politique et par conséquent institutionnelle est telle qu'aucun dérapage ne reçoit de sanction, ce qui engage un processus de dégradation du débat public et de dégénération en affrontements violents. Alors que les défenseurs de chaque camp rejettent la responsabilité de ces agissements sur son adversaire, il est clair que les deux portent une responsabilité majeure dans cette crise de désinstitutionnalisation de la sphère politique. Bien qu'il n'y ait pas de degré zéro de cette spirale descendante, les positions se sont radicalisées depuis le blocage de l'Assemblée constituante (AC), en novembre 2007.

3. Chronologie d'une crise annoncée

La trajectoire récente de l'AC montre, en effet, les difficultés graves qu'a le MAS pour mener à bien son projet sur la base du consensus. Installée en août 2006, l'AC a très rapidement été paralysée par une question de procédure : il a fallu plus de sept mois pour que les différentes forces politiques se mettent d'accord sur les règles d'approbation de la Constitution¹.

* Professeure, département de science politique, UQAM

** Universidad Mayor San Simon (Cochabamba) et Coordonnateur régional pour l'Amérique du Sud du Consorcio de Cooperación Científica para Atenuar los Síndromes del Cambio Global (NCCR Norte Sur, Suisse)

¹ Il s'agissait au départ d'un débat en apparence anodin entre le MAS, qui voulait imposer l'approbation du texte de la nouvelle Constitution par une majorité simple, alors que l'opposition insistait qu'il fallait une majorité des deux tiers (tel que l'exige la Constitution actuelle). Cf. Thede et De la

Ce n'est qu'en mars 2006 que l'AC s'est mise au travail et que ses diverses commissions ont commencé à fonctionner. Alors, un problème tout à fait inattendu est apparu, lorsque les principales institutions de Sucre, dont la Mairie, l'université et le comité civique, formulèrent la demande que tous les pouvoirs de l'État soient rapatriés dans cette ville, la capitale officielle du pays². Cette revendication de reconnaissance de Sucre comme capitale effective (*capitalía plena*) a bloqué les travaux de l'AC, par des mobilisations qui ont empêché l'accès des membres de la Constituante aux salles des délibérations. Des groupes d'étudiants d'université ont continuellement bloqué l'accès des délégués, au point où ils ont dû abandonner leurs travaux.

Le MAS a essayé de négocier des ententes avec l'opposition pour éviter l'échec de l'AC. Plusieurs réunions ont été organisées par le Vice-président de la République, mais sans succès. Le gouvernement s'est donc proposé de voter la nouvelle Constitution politique (CPE) sous protection militaire dans une caserne près de Sucre. Pour empêcher que des délégués d'opposition viennent perturber son adoption, certains "groupes de choc" proches du MAS, comme les « ponchos rouges » (ponchos

rojos)³, ont encerclé la caserne pour en bloquer l'accès. Mais cet entêtement du MAS a forcé l'approbation de la CPE a mis le feu aux poudres avec le résultat que la population de Sucre s'est mobilisée pour essayer d'empêcher la tenue de l'assemblée, allant même jusqu'à attaquer la caserne. D'abord les ponchos rojos, ensuite la police et, enfin, l'armée se sont confrontés aux habitants de la ville qui envahirent les rues, laissant un bilan douloureux de trois morts et environ 400 blessés.

En fin de compte, le texte de la nouvelle Constitution fût adopté en principe rapidement et presque sans discussion par une Assemblée à

Fuente (2007) « La Bolivie d'Evo Morales, une année plus tard ». *Chroniques des Amériques*, no 04 (février), 9 p.

² Sucre a maintenu son statut de capitale de la République malgré le fait que, suite à une guerre civile en 1899, La Paz est devenu le siège effectif des branches exécutive et législative du gouvernement.

³ Membres de communautés autochtones de la région de l'Altiplano dont l'habillement traditionnel est le poncho rouge, et fervents partisans du MAS.

laquelle n'ont assisté que les délégués du MAS et des partis alliés. Les délégués ont ensuite dû quitter sans tarder les lieux pour éviter les foudres de la population de Sucre, qui était sur le point d'envahir la caserne.

Comme ce vote sur le texte proposé de la CPE était un vote de principe global (*en grande*), il restait à l'AC à le soumettre à un vote article par article (*en detalle*). L'assemblée fut déménagée à la ville d'Oruro pour permettre sa tenue dans des conditions plus sereines. Ici non plus, le MAS n'a pas permis aux délégués de l'opposition de participer aux débats : des groupes de choc du MAS se sont positionnés aux entrées de la salle pour empêcher l'accès aux délégués de l'opposition. Ceux qui ont tout de même réussi à y entrer ont été empêchés d'intervenir dans les débats.

En l'espace de quelques heures, la quasi-totalité des plus de 400 articles que comporte le texte furent approuvés sans discussion. Seule la question de la désignation de la capitale nationale a failli perturber le consensus sur son adoption. Sur la question de la taille légale maximum des propriétés foncières, ce fut impossible d'arriver à un consensus entre délégués et, par conséquent, cet article devra être soumis au référendum populaire (*referendum dirimidor*)⁴.

L'ensemble de ce texte de proposition de CPE est censé être soumis au vote populaire dans un référendum qui devrait se tenir dans les prochains mois.

L'opposition pour sa part n'a pas pris part à ces délibérations (quelques-uns empêchés par le MAS, d'autres par leur volonté propre) et donc celle-ci ne reconnaît ni la légalité ni la légitimité de la proposition de Constitution approuvée par le MAS. Entre-temps, les secteurs autonomistes des départements de terres basses de la Bolivie et de Tarija, sans se soucier beaucoup du contenu de la CPE approuvée à Oruro, ont préparé des

statuts d'autonomie qui régiraient le destin de 4 des 9 départements du pays. En outre, ils ont entamé une campagne assez réussie de signatures pour exiger la réalisation de référendums départementaux.

Le préfet de Santa Cruz, le département le plus riche du pays, était le premier à organiser, le 4 mai dernier, la tenue d'un référendum sur la proposition de statut d'autonomie départemental. Puisque le gouvernement national du MAS n'est pas arrivé à s'imposer à Santa Cruz pour empêcher ce projet, il a proposé la tenue concurrente - le même jour - du référendum national sur la nouvelle constitution. Il a donc réuni le Congrès de la République pour voter la loi de convocation du référendum national : la session s'est tournée en farce embarrassante, puisqu'ici encore on a tenté d'empêcher les parlementaires de l'opposition d'accéder au Congrès. Plusieurs ayant insisté pour exercer leurs responsabilités ont été agressés et ont réussi à s'échapper sous la protection des journalistes présents.

La Cour électorale nationale, devant des échéances très rapprochées, considérait que le temps était insuffisant pour organiser les référendums annoncés et a fait appel au gouvernement central ainsi qu'aux préfetures pour qu'ils suspendent leurs projets de consultation citoyenne. Le gouvernement central s'est rangé à cette décision, mais les préfets, pour leur part, ont maintenu leurs projets, et quatre référendums sur les projets de statuts d'autonomie ont été annoncés dans quatre départements distincts (Santa Cruz, Beni, Pando et Tarija), entre le 4 mai et le 22 juin.

Chaque référendum a été marqué par la violence, promue d'une part par le MAS au pouvoir, qui voulait empêcher la tenue de ces référendums considérés par le gouvernement comme illégaux, et promue aussi par certains groupes des comités civiques départementaux - dont le notoire Union juvenil cruceño - qui s'acharnaient contre les forces du MAS qui prônaient l'abstention. Malgré ces affrontements, le vote en faveur du « oui » a obtenu autour de 80%. Ceci constitue une cuisante défaite pour le gouvernement dans ces régions, même s'il y a eu un taux d'abstention d'environ 35%.

⁴ L'objectif de départ de ce référendum dans l'esprit du gouvernement était d'exercer des pressions sur l'opposition, tout en gardant une certaine flexibilité pour introduire des changements au texte constitutionnel, car l'Assemblée constituante devait encore se réunir à la suite de ce premier référendum.

En somme, aussi bien le Gouvernement que l'opposition considèrent les actions de leur rivaux politiques comme étant illégales et font tout pour les faire échouer. Le fait qu'il n'y ait plus de Tribunal constitutionnel, seul organisme qui aurait pu se prononcer sur la légalité des actions des uns et des autres, ne fait qu'aggraver les choses. Rappelons que plusieurs membres de ce tribunal avaient été forcés par le gouvernement du MAS de démissionner, le laissant ainsi sans possibilité de fonctionner.

La Cour électorale a elle-même été le reflet des divisions internes importantes qui prévalaient dans ce contexte. Au niveau central, la Cour nationale a invalidé les référendums départementaux, alors que les cours départementales, au contraire, les ont approuvés et en ont organisé la tenue. Ceci reflète le fait qu'en réalité, la plupart des institutions politiques et juridiques traversent actuellement des crises, et il commence même à y avoir des signes de divisions au sein de l'armée et de la police. Pour le moment les institutions de l'ordre appuient le gouvernement, mais leurs effectifs se refusent à recourir à la force contre l'opposition.

4. Les enjeux des référendums

Les référendums sur les statuts d'autonomie départementale sont considérés illégaux par le gouvernement car la constitution actuelle ne les permet pas. Ce à quoi répliquent leurs promoteurs (préfets, comités civiques départementaux et certains partis politiques de l'opposition) que la légitimité, voire la légalité, de cette démarche se trouve dans le référendum de 2006 (le même qui a entériné le processus menant à l'Assemblée constituante), où les populations de ces quatre départements ont voté majoritairement en faveur du principe d'autonomie.

Les intérêts derrière ces projets sont conjoncturels, étant liés à l'incapacité de la bourgeoisie orientale de bloquer les changements prévus dans la nouvelle constitution, mais ils sont aussi historiques – ce que le MAS refuse de reconnaître. Certains observateurs font remonter la revendication de la décentralisation départementale à l'indépendance du pays ; chose

certaine, elle est antérieure au gouvernement actuel (la municipalisation de Sanchez de Losada en 1994 était aussi une façon de tenter de contourner les demandes régionalistes) et elle jouit d'un appui populaire qui dépasse largement les régions de l'Amazonie, notamment à Cochabamba et à Chuquisaca, mais également dans La Paz. D'où le désarroi exprimé par beaucoup de supporteurs du MAS que le gouvernement refuse d'engager la lutte politique sur la question de l'autonomie départementale et qu'il permette à la droite d'occuper le terrain d'une demande qui, ailleurs, a souvent été l'une des bannières de la gauche. Il est permis de croire qu'avec un peu de doigté politique et de volonté de négociation, il aurait été possible d'en arriver à une entente.

En l'absence de compromis, les positions se sont radicalisées. Aucun débat national ne s'est tenu sur le contenu de ces projets autonomistes qui, face au refus de négocier du gouvernement, ont pris des couleurs assez radicales. Celui de Santa Cruz, le plus intransigeant, réclame des compétences exclusives dans presque tous les domaines, sauf la sécurité nationale - mais ceci est encore loin du « séparatisme » dont l'accuse le pouvoir central. Une étude récente relève les compétences départementales prévues dans chacun des statuts proposés, ainsi que dans le brouillon de constitution nationale⁵ : cette dernière doit être envisagée aussi comme une position de négociation, car elle assigne treize domaines de compétence aux départements, dont cinq leur sont reconnus en exclusivité – ce que les auteurs considèrent un « niveau de transfert de compétences similaire voire en deçà de l'actuelle Loi de décentralisation administrative »⁶. Le statut de Santa Cruz, quant à lui, s'arroge 53 domaines de compétence, tous en exclusivité. Pando, Beni et Tarija, tout en fixant des listes distinctes de domaines, considèrent que leur exercice devra se réaliser en coordination avec le gouvernement national et les gouvernements municipaux. Même en ce qui

⁵ Chavez Reyes, Silvia et Carlos Bohrt Irahola, « Son compatibles los proyectos de Constitución y los estatutos autonomicos? », pp 9- 68 in S. Chavez, C. Bohrt et A. Torrez, *Puentes para un Dialogo democratico. Proyectos de Constitución y Estatutos : compatibilidades y diferencias* La Paz : FES-ILDIS et fBDM, 2008

⁶ *Ibid.*, p. 26.

concerne les domaines les plus névralgiques, les positions des quatre départements sont distinctes, comme le montre le tableau suivant :

Tableau : Domaines de compétence

| Domaine | CPE | Sta Cruz | Tarija | Beni | Pando |
|--------------------------|-----|----------|--------|------|-------|
| 1. Propriété foncière | N | D | | D | |
| 2. Agriculture & élevage | NP | D | D | DP | DP |
| 3. Sols forestiers | N | D | D | DP | |
| 4. Licences de services | NP | D | D | | DP |
| 5. Télécommunications | N | D | | DP | |
| 6. Politique énergétique | NP | D | | | DP |
| 7. Fonds de fiducie | | | | | |

N : nationale

D : départementale

P : partagée

Différents analystes (Barrios, Torrez) considèrent que, malgré la radicalisation discursive actuelle, près de 80% du contenu du statut de Santa Cruz pourrait assez facilement être rendu compatible avec le projet de nouvelle constitution. Toutefois, les perspectives de tenir de telles discussions à tête reposée semblent lointaines à l'heure actuelle. Au contraire, le mouvement autonomiste est en train de gagner des adeptes, puisque tant le préfet de Cochabamba, que la mairesse de Sucre, que la préfète nouvellement élue de Chuquisaca ont tous annoncé qu'ils organiseraient eux aussi des référendums sur des statuts d'autonomie d'ici septembre⁷.

Pour tenter de freiner le mouvement autonomiste, le gouvernement, avec un appui inespéré de la part de l'opposition parlementaire au Sénat (composée des partis de droite Podemos, MNR et ADN), a organisé son propre référendum, le 10 août : un référendum de révocation de mandat touchant le Président et le Vice-Président, ainsi que 8 des 9 préfets départementaux. Alors que le MAS avait fait approuver cette loi par le Congrès, en janvier 2008, elle était restée bloquée au Sénat (contrôlé par l'opposition), jusqu'au lendemain de la victoire du vote autonomiste à Santa Cruz début mai. Sans crier gare, le Sénat l'a alors approuvée

lors d'un vote surprise, et Evo Morales n'a pas hésité à l'endosser. On voit mal en quoi l'opposition a jugé que cette initiative pouvait l'avantager : certains évoquent sa conviction que

cela permettrait de bloquer la tenue d'un référendum constitutionnel cette année⁸, d'autres soupçonnent une certaine euphorie due à la large victoire du référendum autonomiste à Santa Cruz ; d'autres encore y voient le signe de profondes divisions au sein de la droite... Chose certaine, les préfets n'ont pas tardé à manifester leur désaccord avec cette mesure, et pour cause, car ils risquaient d'encaisser des pertes.

Le gouvernement, par contre, semblait avoir tout à gagner. Son raisonnement était que, dans un contexte où l'opposition bloque l'adoption de la nouvelle constitution, on pouvait s'en remettre au peuple pour décider lesquels de ces dirigeants avaient raison. C'est pourquoi, à seulement deux ans et demi des dernières élections, il autorisa la mise en jeu des mandats de ces neuf autorités. La règle prévue pour confirmer ou rejeter les autorités est hautement contestable en terme de normes démocratiques et ce, sur deux plans : d'abord, parce que le pourcentage requis n'est pas le même pour tous (il diffère en fonction du nombre de votes obtenus dans les élections de 2005), et ensuite, parce que certaines pourraient être battues tout en obtenant une majorité en leur faveur. En fait, la loi stipule que chaque autorité, pour être validée dans son poste, devra obtenir un pourcentage de votes favorables supérieur au pourcentage des voix défavorables obtenu lors des élections de 2005. En clair, cela signifie que Morales, qui a obtenu un score de près de 54% en 2005, devait obtenir un peu moins que 46% de voix en sa faveur cette fois-ci pour rester au pouvoir. Dans le cas du préfet de La Paz, par contre, élu en 2005 avec une pluralité de 38% des voix, la barre est placée passablement plus haut : il lui aurait fallu un score hautement improbable de 62% cette fois-ci.

⁷ « Cochabamba y Chuquisaca anuncian sus referendos », *La Razon*, 23 juin 2008.

⁸ Car selon la constitution actuelle, l'on ne peut tenir qu'un seul référendum national par année parlementaire.

Le préfet de Cochabamba se trouvait dans une position similaire⁹.

L'intérêt de cet arrangement pour le Président saute aux yeux : le risque pour lui de perdre était minime, alors qu'en faisant perdre un ou deux préfets proches de l'opposition régionaliste, il peut modifier le rapport de forces en sa faveur. En effet, la constitution actuelle prévoit qu'en cas de démission d'un préfet, son remplaçant est nommé par le Président. Ce scénario permettrait au gouvernement du MAS de poursuivre sur sa voie de non reconnaissance du mouvement autonomiste (mais pendant combien de temps?), tout en ayant la possibilité de trouver les forces qui assureraient la mise en marche du référendum sur la nouvelle constitution.

Alors que Podemos continuait à défendre le choix du référendum, les préfets autonomistes ont annoncé qu'ils la rejetaient comme inconstitutionnelle (ce genre de consultation n'est pas prévu dans la constitution actuelle), et qu'ils n'y participeront pas ; ils demandaient plutôt la tenue d'élections nationales anticipées. Pour des raisons peu évidentes, la majorité des préfets a fini par accepter de participer et de faire campagne active au référendum. C'est donc une opposition très divisée qui s'est présentée devant l'électorat le 10 août dernier : au sein même de Podemos, certains se déclaraient contre le référendum ; le préfet de Cochabamba – le seul finalement à maintenir son opposition inconditionnelle – a refusé de faire campagne et n'est pas allé voter. Bref, il n'y a pas eu de campagne unifiée contre Morales.

Les résultats ont donné un taux impressionnant d'appui au tandem Morales-García Linera : 67% au niveau national¹⁰. Dans les quatre départements autonomistes, les préfets ont également été confirmés avec des taux

⁹ En fin de compte, la Cour électorale nationale a statué que la règle de la majorité simple devait s'appliquer dans cette consultation.

¹⁰ L'augmentation par rapport au 54% obtenu dans les élections présidentielles de 2004 est en partie due au fait que dans le référendum, il n'y avait que deux possibilités de vote (oui/non), alors que dans les élections une dizaine de forces étaient en lice.

d'approbation allant de 55% à 70%. Deux préfets d'opposition ont été défaits (Cochabamba et La Paz). Des résultats qui, loin de régler le problème du match nul, le consolide : chacune des deux parties reçoit un appui indéniable de la population. Un message clair que chaque pôle doit tenir compte de la légitimité dont jouit le camp adverse dans le débat politique.

Chose certaine, cette guerre de référendums ne risque pas de contribuer à la mise en place d'une solution durable à l'affrontement entre gouvernement et opposition autonomiste en Bolivie. Une telle solution, sans prétendre être définitive, requiert la reconnaissance mutuelle d'un rapport de forces qui empêche l'adoption unilatérale de projets radicaux de réforme, quelle que soit la légitimité dont ils semblent jouir auprès d'un secteur ou de l'autre de la population. Ce nouvel épisode référendaire contribue à éloigner encore davantage les perspectives de recherche d'un terrain d'entente, en consolidant les oppositions et en renvoyant aux calendes grecques un véritable investissement dans un dialogue politique. Ce faisant, la situation a tendance à pourrir et à s'envenimer, accélérant les processus d'affaiblissement des institutions politiques et encourageant des dérapages de violence et d'intolérance.

Ce nouvel épisode référendaire contribue à éloigner encore davantage les perspectives de recherche d'un terrain d'entente, en consolidant les oppositions et en renvoyant aux calendes grecques un véritable investissement dans un dialogue politique.

5. Conclusion

Contrairement aux discours du gouvernement et de l'opposition autonomiste, la résolution de cette situation de crise ne peut résider dans la fuite en avant de part et d'autre. Il est devenu évident que ni l'un ni l'autre ne pourra s'imposer par la voie démocratique. La poursuite unilatérale des projets respectifs, érigeant l'opposition en ennemi absolu, est vouée à une dégénération violente. Ce qui inquiète à l'heure actuelle est leur tendance partagée à justifier, voire à encourager, les 'débordements spontanés' de secteurs civils organisés (que ce soit les Jeunesses de Santa Cruz ou de Sucre, les *Ponchos Rojos* ou des syndicats paysans à l'instar des *cocaleros*), qui attaquent physiquement des citoyens perçus comme faisant partie de cette opposition réductible uniquement par la force. La poursuite dans cette voie, loin d'ouvrir sur une sorte de 'chaos politique

créateur', risque plutôt de susciter des recours à la violence.

Face à cette perspective, quelques voix, encore assez isolées, mais de plus en plus pressantes, s'élèvent pour calmer la folie de cette course à la destruction mutuelle et plaider en faveur de la reconnaissance mutuelle de la légitimité des réformes exigées et la nécessité incontournable du dialogue et du compromis. Il faut que la pression sur les deux parties – gouvernement et opposition – soit exercée de façon beaucoup plus énergique pour parvenir à contrer la conviction de part et d'autre de détenir la vérité, et la tendance à écarter toute voix critique comme étant hostile. Ici, il est essentiel que des forces perçues comme crédibles par l'une ou l'autre des parties interviennent pour exiger l'ouverture d'espaces de débat, y compris au sein de chaque camp. Ce n'est pas, par exemple, en passant sous silence les écarts autoritaires du gouvernement que l'on fera avancer la cause d'une plus grande justice sociale en Bolivie. La responsabilité première des partenaires du changement social devrait viser et promouvoir l'intégrité de ce changement, et non pas mettre en valeur leur loyauté envers un discours de monopolisation du changement en question.

Une faible possibilité existe en ce moment d'un troisième scénario, outre ceux de la violence et de la négociation, à savoir celui de l'émergence d'une alternative politique. Dans l'éventualité d'une importante désaffection des bases du MAS, certains évoquent la possible émergence d'un candidat autochtone de compromis, plus modéré, en la personne de l'actuel maire de Potosí, René Joaquino ou celle de l'ancien vice-président du pays, l'Aymara Victor Hugo Cardenas. Une nouvelle possibilité encore a émergé avec l'élection, comme préfet de Chuquisaca, de l'autochtone Savina Cuellar, ancienne dirigeante et déléguée constituante du MAS passée à l'opposition politique. On peut théoriquement imaginer une désaffection aussi de secteurs modérés de la population des départements autonomistes, et la constitution d'une opinion publique plus forte en faveur du dialogue. Mais les conditions de décollage de ce scénario sont encore loin d'être réunies.

Il est essentiel, pour l'avenir de la transformation sociale démocratique en Bolivie, que l'on puisse favoriser l'émergence *à court terme* d'un espace de délibération public où différentes forces citoyennes pourraient proposer et débattre de

façon intelligente, posée et informée des propositions et actions des forces politiques et d'alternatives plausibles. La polarisation actuelle est activement entretenue par le gouvernement et l'opposition. La sortie du carcan passe par une décrispation et une ouverture de la critique capable de dépasser les quelques milieux intellectuels peu structurés où elles sont confinées depuis quelques mois.

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette publication demeurent l'entière responsabilité de l'auteur-e et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Observatoire des Amériques ou des membres du Centre d'Études sur l'intégration et la Mondialisation (CEIM).